

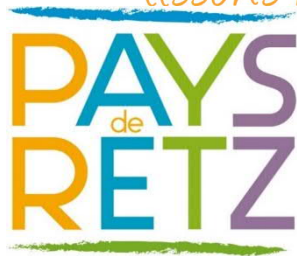
Résumé non technique de l'Etude Environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial

Communauté de Communes
Sud Estuaire



Sud Estuaire
communauté de communes

tissons nos horizons...



Référence projet : Evaluation Environnementale Stratégique
du PCAET

Titre du rapport: Résumé non technique de l'Evaluation
Environnementale Stratégique du PCAET de la
Communauté de Communes Sud Estuaire

Client: Communauté de Communes Sud Estuaire
6 Boulevard Dumesnildot
BP 3014
44560 Paimboeuf
www.cc-sudestuaire.fr

Contact client: Emmanuelle LARDEUX

Date du 07/02/19

document:

Rapport N° : 77048.03-RN004

Projet N° : 77048

Références de la proposition: 99055.11 Proposition AKAJOULE / AUXILIA / ATMOTERRA de Mai
2018 suite à AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE FORMALISÉE - DATE
D'ÉMISSION : 03/05/2018 - 09:43



Sud Estuaire
communauté de communes

tissons nos horizons...

Préparé par:

Manon GELLE
Adrien BOUZONVILLE

Signature numérique garantissant l'intégrité du
document numérique (pdf) :

Approuvé par:

Emmanuelle LARDEUX

A propos des auteurs: Le présent rapport a été préparé par ATMOTERRA, société indépendante spécialisée dans le conseil en environnement. ATMOTERRA est une Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) au capital de 7 000 € et immatriculée au RCS Nantes 820 330 314, avec l'Activité Principale Exercée (APE) 7490B - Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. ATMOTERRA dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA Assurance avec une limite de garantie de 9 000 000 € par année. L'étude a été rédigée par Manon GELLE, Consultante en Environnement et Adrien BOUZONVILLE, Ingénieur Environnement Senior. Ce dernier dispose de plus de 12 années d'expérience dans les domaines de l'environnement et exerce le poste de chef de projet et de président au sein d'ATMOTERRA.

Distribution publique

Mots clés : PCAET, Plan, Climat, Air,
Energie, Evaluation, Environnement,
Stratégie, ESS, EnR, GES, Adaptation,
Atténuation, CO2, Carbone,

Le rapport sera cité comme suit :

ATMOTERRA, 2020, Résumé non technique de l'Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes Sud Estuaire, Période 2020-2026, Rapport préparé pour la Communauté de Communes Sud Estuaire, Ref. 77048.03-RN004- du 07/02/20

DOSSIER DE PCAET

Documents constituant le PCAET	
1. Résumé	
2. Diagnostic air, énergie et climat	
3. Stratégie territoriale	
4. Programme d'actions	
5. Fiches action	
6. Note de prise en compte des avis	
7. Evaluation Environnementale Stratégique	
8. Evaluation Environnementale Stratégique Résumé non technique	X
9. Prise en compte des avis des personnes publiques associées	
10. Bilan des observations du public	

RESUME NON TECHNIQUE

Conformément à la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes Sud Estuaire (CCSE) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial en juillet 2018. Cette démarche a été initiée par le PETR du Pays de Retz qui regroupe les 4 intercommunalités du Pays de Retz (Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz, Sud Retz Atlantique, Grand-Lieu). Ainsi la démarche a pu être mutualisée et co-construite avec les territoires voisins pour faciliter la cohérence et les synergies.

Un Plan Climat-Energie-Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et pour une meilleure qualité de l'air. Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans (une mise à jour du PCAET sera ensuite effectuée après cette période) :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Dans ce cadre et afin de renforcer une politique énergie-climat déjà initiée sur son territoire, la Communauté de Communes Sud Estuaire (CCSE) a travaillé en collaboration avec plus de 60 acteurs et partenaires, aussi bien sur son territoire que sur le territoire du PETR du Pays de Retz. Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme de 44 actions, réparties en 3 axes stratégiques et un ensemble d'indicateurs de suivis.

Tout au long de cette élaboration, l'environnement a été considéré afin d'assurer la cohérence des stratégies territoriales avec les enjeux sanitaires, économiques, patrimoniaux, naturels du territoire. Ainsi, les actions du PCAET ont été ajustées, adaptées, complétées, amendées ou supprimées afin de garantir un cadre de vie cohérent sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Estuaire. Afin de garantir transparence, indépendance et expertise environnementale dans la démarche d'intégration et d'évaluation des effets des actions sur l'environnement, la CCSE a fait appel à ATMOTERRA pour cette mission ; qui a accompagné le territoire tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET.

Le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;
- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire ;

Ce document vise à faciliter l'appropriation du public des actions proposées par la CCSE dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public ont été collectés lors de la phase de consultation du public du 9 décembre 2019 au 10 janvier 2020.

La consultation et les retours de l'Etat ont donné suite à la modification du PCAET et de son plan d'action en particulier pour :

- Ajouter 3 fiches actions : en lien avec les travaux de rénovation énergétique (action 1.1.5), avec le covoiturage (action 1.2.9) et avec le photovoltaïque (action 2.1.5).
- Modifier et ajouter quelques phrases dans les fiches actions 1.2.2 et 2.5.2.



Les actions proposées par la CCSE sont ambitieuses et contribuent d'une manière positive aux objectifs du PCAET. Toutefois, elles ne semblent pas en accord avec les objectifs quantitatifs fixés au niveau national en termes de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre (LTECV, SNBC, ...). Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs. Les objectifs de développement des EnR sont également légèrement en dessous des objectifs nationaux.

La qualité de l'air et l'adaptation aux changements climatiques sont également des thématiques traitées de manière cohérente dans ce PCAET même si la quantification est plus incertaine.

La qualité de l'air est particulièrement prise en compte dans les actions du PCAET avec un objectif stratégique dédié à la connaissance et l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire.

Enfin, les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large sont susceptibles d'être globalement positives grâce à une intégration de l'ensemble des enjeux environnementaux.

Le tableau suivant présente la synthèse des principaux enjeux sur le territoire sur la base des éléments de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET. Il met en évidence (colonne 3) la bonne prise en compte de ces enjeux en précisant l'axe et les principales actions du PCAET qui les adressent.

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire		Prise en compte et intégration des enjeux dans le PCAET
 <p>Ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution aux nitrates, aux pesticides, aux matières organiques participant aux phénomènes d'eutrophisation, ... • Augmentation de la demande en lien avec l'afflux touristique et les prélèvements agricoles • Changement climatique : impacts sur la qualité et les quantités à anticiper 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Action 1.1.4 « Sensibiliser la population aux économies d'énergies et d'eau » ✓ Action 1.3.2 « Accompagner et sensibiliser les agriculteurs sur les pratiques agricoles moins énergivores et moins impactantes sur les milieux naturels (qualité de l'eau, de l'air, des sols) » ✓ Action 3.1.1 « Préserver et restaurer les continuités écologiques (haies et mares) pour favoriser la biodiversité » ✓ Objectif stratégique 3.2 « Mettre en place une gestion durable et responsable de la ressource en eau »
 <p>Qualité de l'air</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concentrations : pics de pollution à l'ozone en été et aux particules fines sur les stations voisines • Des émissions polluantes en provenance du transport routier, du secteur résidentiel (en lien avec le chauffage au bois et fioul), du secteur industriel et de l'agriculture (NH₃) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectif stratégique 1.1 « Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes en énergie » ✓ Objectif stratégique 1.2 « Se déplacer autrement sur le territoire » ✓ Objectif stratégique 1.3 « Encourager l'adoption de pratiques agricoles moins consommatrices et moins émettrices » ✓ Objectif stratégique 1.5 « Connaître et améliorer la qualité de l'air sur le territoire » ✓ Objectif stratégique 2.5 « Maintenir les services et commerces de proximité »



Climat et
émissions
de GES

- Des émissions de GES en provenance de l'agriculture, du transport routier et du secteur résidentiel
- Important stockage de carbone dans les zones humides du territoire et accroissement potentiel avec le développement/restauration des haies bocagères, de l'utilisation des matériaux bio-sourcés dans les constructions et rénovations
- Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité, ...)

- ✓ Objectif stratégique 1.1 « Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes en énergie »
- ✓ Objectif stratégique 1.2 « Se déplacer autrement sur le territoire »
- ✓ Objectif stratégique 1.3 « Encourager l'adoption de pratiques agricoles moins consommatrices et moins émettrices »
- ✓ Objectif stratégique 1.4 « Mobiliser les acteurs économiques (tertiaire et industrie) autour de la transition énergétique »
- ✓ Objectif stratégique 2.4 « Favoriser les filières locales de formation des professionnels du bâtiment »
- ✓ Objectif stratégique 2.5 « Maintenir les services et commerces de proximité »
- ✓ Objectif stratégique 3.1 « Agir pour préserver le bocage et la biodiversité associée en renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire »
- ✓ Objectif stratégique 3.2 « Mettre en place une gestion durable et responsable de la ressource en eau »



Milieux
naturels et
biodiversité

- Des zones de protection stricte (Natura 2000, ZICO, sites RAMSAR, ...) et d'inventaires (ZNIEFF) avec une biodiversité remarquable en lien
- Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, urbanisation (artificialisation du littoral, imperméabilisation des sols), pollution des eaux et des sols, érosion du trait de côte, surfréquentation touristique, changement climatique, ...

- ✓ Objectif stratégique 1.3 « Encourager l'adoption de pratiques agricoles moins consommatrices et moins émettrices »
- ✓ Objectif stratégique 3.1 « Agir pour préserver le bocage et la biodiversité associée en renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire »
- ✓ Objectif stratégique 3.2 « Mettre en place une gestion durable et responsable de la ressource en eau »



Continuités
écologiques

- Une trame bleue dense avec de nombreuses zones humides et cours d'eau menacée par des obstacles à l'écoulement (barrage et seuils) et les asssecs, susceptible de s'aggraver avec les changements climatiques
- Une trame verte assez discontinue, fragmentée par les infrastructures de transport, l'urbanisation et la pollution lumineuse

- ✓ Objectif stratégique 1.2 « Se déplacer autrement sur le territoire »
- ✓ Action 1.4.2 « Faire appliquer la loi de réduction de l'éclairage pendant la nuit des locaux des entreprises et des commerces »
- ✓ Objectif stratégique 3.1 « Agir pour préserver le bocage et la biodiversité associée en renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire »
- ✓ Objectif stratégique 3.2 « Mettre en place une gestion durable et responsable de la ressource en eau »



Santé

- Une part assez importante et croissante de la population agée
- La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air
 - Extérieur : pics ponctuels de pollution à l'ozone et aux particules fines
 - Intérieur : pollution en lien avec le chauffage au bois et au fioul et potentiel radon élevé sur 5 des 6 communes (cancérigènes à partir d'un certain niveau de concentration et avec une exposition longue)
- Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes fragiles particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambroisie, ...).




- ✓ Objectif stratégique 1.1 « Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes en énergie »
- ✓ Objectif stratégique 1.5 « Connaître et améliorer la qualité de l'air sur le territoire »
- ✓ Objectif stratégique 3.1 « Agir pour préserver le bocage et la biodiversité associée en renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire »



Activités
humaines

- Une évolution démographique positive et plus élevée que la moyenne nationale en lien avec des pressions sur le foncier
- Le secteur touristique joue un rôle majeur dans l'économie du territoire mais avec de fortes variations saisonnières en termes de besoins en emplois. Le patrimoine naturel et paysager subit des pressions en lien avec le développement du tourisme (artificialisation du littoral, consommations d'espaces pour le résidentiel secondaire, pollutions des eaux et des sols...)
- L'économie primaire est très diversifiée sur le territoire (agriculture, conchylicultures, pêche, ...). Le changement climatique est susceptible d'affecter fortement ce secteur. Certaines activités dégradent la qualité des milieux et de l'eau et sont en retour susceptibles d'être affectées par ces phénomènes.

- ✓ Objectif stratégique 1.2 « Se déplacer autrement sur le territoire »
- ✓ Objectif stratégique 1.3 « Encourager l'adoption de pratiques agricoles moins consommatrices et moins émettrices »
- ✓ Objectif stratégique 1.4 « Mobiliser les acteurs économiques (tertiaire et industrie) autour de la transition énergétique »
- ✓ Objectif stratégique 2.4 « Favoriser les filières locales de formation des professionnels du bâtiment »
- ✓ Objectif stratégique 2.5 « Maintenir les services et commerces de proximité »

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectif stratégique 2.6 « Développer une alimentation locale et saine en rapprochant producteurs et consommateurs »
 Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Forte pression sur le foncier : le rythme d'artificialisation diminue mais reste significatif (12.5 ha/an entre 2009 et 2012) • Une proportion importante de résidences secondaires à Saint-Brevin-les-Pins (36.8 %) • Près de 72% des logements construits avec 1989 (consommations énergétiques et émissions de GES importantes) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectif stratégique 1.1 « Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes en énergie » ✓ Objectif stratégique 2.1 « Encourager la filière solaire » ✓ Objectif stratégique 2.2 « Promouvoir la géothermie sur le territoire »
 Déplacement	<ul style="list-style-type: none"> • Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements • Pas de ligne de TER sur le territoire • 3 lignes de bus desservant toutes les communes du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectif stratégique 1.2 « Se déplacer autrement sur le territoire » ✓ Objectif stratégique 2.5 « Maintenir les services et commerces de proximité »
 Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Brevin-les-Pins est concernée par le risque de submersion marine et par le recul du trait de côte • 3 communes sur 6 sont concernées par le risque inondation • Le risque radon est élevé sur une majorité des communes • Le risque « tempête » concerne l'ensemble des communes du territoire • Saint-Brevin-les-Pins est concernée par le risque feu de forêts • Plusieurs des risques naturels qui pèsent sur le territoire (submersion marine, érosion du trait de côte, tempête, inondation, feux de forêts) vont s'accroître avec les changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectif stratégique 1.1 « Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes en énergie » ✓ Objectif stratégique 3.2 « Mettre en place une gestion durable et responsable de la ressource en eau »



Paysages

- Un paysage très diversifié sur le territoire marqué par le littoral, le bocage, l'estuaire, les marais de la Giguénais, ...
 - Ces paysages sont menacés par l'urbanisation, l'abandon des activités d'élevage (disparition du bocage), le développement d'infrastructures de transports, l'enfrichement des espaces ouverts et semi-ouverts
 - Le développement des EnR sur le territoire est également susceptible de dégrader la qualité du paysage
- ✓ Objectif stratégique 1.2 « Se déplacer autrement sur le territoire »
 - ✓ Objectif stratégique 1.3 « Encourager l'adoption de pratiques agricoles moins consommatrices et moins émettrices »
 - ✓ Objectif stratégique 3.1 « Agir pour préserver le bocage et la biodiversité associée en renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire »

A propos d'ATMOTERRA

ATMOTERRA SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000,00 €
Immatriculée au RCS Nantes 820 330 314 – Code APE 7490B
Siège social : 8 rue de Saint Domingue, 44200 NANTES, FRANCE
Web : <https://www.atmoterra.com/>

